

Délibération N°	D24-023	Acte publié le	28/03/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	25
		Votants	31

L'an 2024, le **JEUDI 21 MARS** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : BOUQUET Isabelle à MICHA-FRACHON Valérie
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
DELAY Monique à ORELLE Pierre-Louis
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à ANTONIN Daniel
TERRY Joël à CASTAING Patrick

Nomenclature ACTES : 751

D24-023 / INITIATIVE ISERE VALLEE DU RHONE (IIVR) – CONTRIBUTION 2024

Initiative Isère Vallée du Rhône est une association qui a pour but principal d'accorder des prêts d'honneur à des créateurs ou repreneurs d'entreprises et de les accompagner dans leur démarche.

Par délibération du 16 novembre 2023, COLL'in Communauté a approuvé le renouvellement du partenariat avec l'association IIVR, pour la période 2023-2025. Cette convention détermine notamment la poursuite du versement de la subvention de fonctionnement à l'association.

Sur proposition de son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale d'IIVR - réunie extraordinairement le 13 décembre 2023 - a validé l'assiette de contribution des collectivités locales à 0.70 € par habitant à partir du 1^{er} janvier 2024.

Cette nouvelle assiette de contribution a reçu l'avis favorable de Commission Economie.

La contribution 2024 est ainsi calculée comme suit :

MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2024	TAUX / NOMBRE D'HABITANTS 2024	<i>Pour mémoire Taux et nombre d'habitants 2023</i>
17 648,40€	0.70 € / habitant (25 212 habitants)	0.62 € / habitant (25 130 habitants)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°23-101 du 16/11/2023 validant la convention cadre COLL'in Communauté - IIVR 2023-2025,
- VU l'appel à cotisation adressé par l'association Initiative Isère Vallée du Rhône,
- CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Economie quant à l'évolution du taux appliqué par habitant,
- D'INSCRIRE le montant de la contribution IIVR au budget primitif 2024,
- DE VERSER la participation 2024 pour un montant de 17 648.40 €.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	